



actualités marines

Vol. 17/Mars 1973

**À la suite d'un sondage
NOUS ABANDONNONS
LA PUBLICATION
DE LA REVUE ACTUALITÉS MARINES**

La Direction des pêches maritimes du ministère de l'Industrie et du Commerce a décidé d'abandonner la publication de la revue *Actualités Marines*, à la suite d'un sondage auprès de ses lecteurs.

Nous remercions tous nos lecteurs et particulièrement ceux de la première heure qui ont manifesté leur intérêt depuis le premier numéro qui fut publié en 1957 . . .



30

actualités marines

Revue d'information trimestrielle
de la Direction des pêches maritimes

Service de l'information
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Hôtel du Gouvernement
Québec 4e (tél.: 643-5070)

Rédigé en collaboration

Roland Lacroix, maquettiste

Imprimé par Charrier & Dugal (1965) Ltée

Reproduction des textes autorisée
avec l'identification de la source

Sommaire

Construction de 7 cordiers	p. 4
L'assistance financière aux pêcheurs professionnels	p. 5
Deux nouveaux chalutiers semi-pélagiques	p. 6
Les parcs industriels de pêche	p. 7
Les captures de homard aux Iles-de-la-Madeleine	p. 8
La nouvelle loi de l'Assurance-chômage	p.10
La pêche côtière sur la Basse-Côte-Nord	p.11

Courrier de deuxième classe
Enregistrement numéro 2803

Construction de sept cordiers d'un nouveau type pour la Gaspésie

Québec (DGCG) Le Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Guy Saint-Pierre, a accordé à des pêcheurs et à des producteurs gaspésiens des prêts et des subventions pour la construction de sept cordiers polyvalents de 60 pieds.

Commandés à deux chantiers maritimes du Québec, soit cinq aux Entreprises Maritimes (1966) Inc de Gaspé et deux à Davie Brothers Limited de Lévis, par suite d'appels d'offres produits par les candidats agréés, ces bateaux peuvent être équipés pour la pêche de la morue, du flétan, de la crevette, du pétoncle et du hareng dans le Golfe Saint-Laurent. La manoeuvre à bord exigera un équipage de quatre hommes par bateau.

Quatre de ces bateaux assureront une plus grande régularité des approvisionnements aux usines de Pêcheurs Unis du Québec et les trois autres à l'usine de transformation de Curadeau et Frères de Rivière-au-Renard.

Ce programme initial de cordiers polyvalents créera vingt-huit emplois en mer, nécessitera plus de 75,000 heures-hommes durant la construction et maintiendra quelque cinquante emplois en usine, sept mois par année.

Chaque bateau de ce programme initial coûtera \$150,000 dont 35% des coûts seront payés par le Gouvernement du Canada en vertu de l'aide accordée aux chantiers de construction navale. La somme

versée par le Gouvernement du Québec, en partie par des prêts, en vertu de la loi du Crédit Maritime, et partie par des subventions (10%), s'élèvera à plus de \$600,000 pour les sept bateaux.

Il ne s'était pas construit de cordiers au Québec depuis 1960,

Dernier Numéro

À LA SUITE D'UN SONDAGE EFFECTUÉ AUPRÈS DES LECTEURS D'ACTUALITÉS MARINES, LA DIRECTION DES PÊCHES MARITIMES ABANDONNE LA PUBLICATION DE CETTE REVUE DONT LE PREMIER NUMÉRO AVAIT ÉTÉ PUBLIÉ EN 1957.

parce que les cordiers traditionnels ne permettaient pas des revenus suffisants aux équipages et demeuraient impropres à une pêche polyvalente. Par suite de mises au rancart de cordiers construits entre 1953 et 1959, il devenait urgent d'amorcer un programme de construction de bateaux aptes à prendre la relève en matière d'approvisionnement d'usines de poisson salé et de conserver à ceux-ci un caractère de polyvalence permettant une plus grande variété de captures de produits marins.

La Direction des Pêches Maritimes du Québec a été présente de-

puis un an à la préparation des plans de ce nouveau type de cordiers de bois qui seront rendus disponibles aux pêcheurs côtiers professionnels. Ces plans et cahier de charges ont été préparés respectivement par les architectes navals Eldredge McInnis Inc et la Direction des Pêches Maritimes. L'exécution de ce programme initial correspond aux objectifs des programmes de l'O.D.E.Q. en matière de développement rationnel des pêches côtières maritimes québécoises; cet organisme a d'ailleurs approuvé la subvention du Québec pour favoriser le projet.

On prévoit que ces nouveaux cordiers polyvalents seront en mer au cours de la campagne de pêche de 1973 et pourront durer environ quinze ans.

Deux nouveaux règlements favorisent l'assistance financière aux pêcheurs professionnels

PAR GERMAIN GIROUX

responsable
Division des prêts

Le 9 août 1972, le Gouvernement du Québec adoptait deux (2) nouveaux règlements en vue de développer davantage les dispositions de la "Loi du Crédit aux pêcheurs maritimes", en matière de prêts et de subventions pour la construction, l'achat ou la réparation de bateaux de pêche ainsi que pour l'équipement et les engins destinés à la pêche commerciale.

OBJECTIFS

Dans le but de favoriser encore plus l'essor de la pêche commerciale dans l'Est québécois, ces deux (2) règlements définissent, pour la première fois et avec autant de précision, le statut professionnel du pêcheur côtier ou hauturier, empêchant de cette façon tout individu, dont l'activité principale et permanente n'est pas la pêche commerciale, de se prévaloir d'une aide financière quelconque en ce domaine. Ainsi, les diverses formes d'aides financières prévues par prêts ou subventions pourront dorénavant être réparties avec une plus grande équité entre les pêcheurs de métier, tout en favorisant conséquemment un rendement accru des sommes allouées.

Ces nouveaux règlements innovent dans le mode de calcul des coûts de construction approuvés de bateaux de pêche pour l'étude des demandes de prêts et de subventions reçues. Ce mode de calcul évolue désormais en fonction des coûts actuels et aussi des chances de rentabilité de l'objet de la demande. Les coûts étaient fixes par le passé et, de ce fait, ne

correspondaient pas toujours pour les pêcheurs aux réalités économiques de l'heure. Par ailleurs, l'acceptation d'une demande de prêt à la construction d'un bateau de pêche demeure conditionnée à une réponse affirmative aux deux (2) questions suivantes: un équipage qualifié normal pourra-t-il gagner sa vie avec ce bateau et le revenu brut de ce bateau peut-il atteindre un niveau moyen annuel suffisant pour permettre le remboursement du prêt obtenu durant la vie utile de ce bateau. Par cette méthode d'étude, le Gouvernement entend apporter le soutien le plus efficace et le plus rentable possible aux pêcheurs professionnels.

On trouve aussi dans ces règlements des normes de qualification professionnelle pour l'obtention de prêts et de subventions afin de mieux correspondre aux besoins actuels et futurs de la pêche commerciale. On aborde également l'aspect humain de la question en favorisant en particulier le recyclage des membres d'équipage, partant du principe qu'un pêcheur doit posséder les connaissances requises pour administrer son bateau à la manière d'un chef d'entreprise. L'acquisition de cette formation complémentaire lui permet de mieux s'adapter aux progrès techniques et scientifiques dans le domaine des pêches.

CONSULTATION

Ces nouveaux règlements ont été élaborés par la Direction des Pêches, Service de l'Économie, au ministère de l'Industrie et du

Commerce du Québec, en étroite consultation sur le plan local de janvier à juin 1972, avec les divers milieux concernés, soit: les propriétaires d'usines de transformation, les pêcheurs côtiers et hauturiers. En outre, ils ont été conçus en vue d'une participation plus effective des pêcheurs québécois.

MISE EN OEUVRE

Ces règlements portent sur deux (2) objets généraux distincts: les prêts prévus par l'Arrêté en Conseil numéro 2361-72 et les subventions prévues par l'Arrêté en Conseil numéro 2362-72.

Pour faciliter l'étude des demandes de prêt, le Ministère a dû adopter de nouvelles procédures pour l'étude, l'analyse et l'acceptation de plans et cahier de charges de bateau à construire, des qualifications et de l'expérience des entreprises à agréer, des demandes de prêt et une procédure d'appel d'offres de soumissions et une étude de chances de rentabilité du bateau demandé.

Par ailleurs, les demandes de subventions demeurent aussi sujettes à des modalités comparables d'étude, d'analyse et d'acceptation. Ces subventions portent notamment sur la construction de bateaux de pêche côtière, l'achat d'engins de pêche de genres agréés, le paiement de primes d'assurance maritime, des recherches appliquées et le transport de poisson de

Sur le plan pratique et pour les

fins de ces règlements, le Ministère peut agréer des candidats, en l'occurrence les acheteurs ou futurs propriétaires de bateaux, qui ont le privilège de choix en matière de contenant et de contenu du bateau et de l'entreprise qui construira ce dernier; le Ministère peut également accepter, modifier ou refuser des demandes de construction de bateaux de pêche, puisqu'il doit tenir compte des contingences générées par le contexte évolutif des pêches commerciales et cernées par ses études. Ces possibilités ont une portée effective parce que le Ministère ne peut accepter de jouer le rôle d'un simple prêteur par suite des exigences légales qui l'obligent à l'endroit du développement des pêches commerciales.

Cette mise en oeuvre signifie aussi que les entrepreneurs agréés exécutent les travaux de construction autorisés en conformité avec les plans et cahier de charges établis ou approuvés au préalable par le Ministère, sans détenir d'autre pouvoir décisionnel que celui relié aux exigences de la commande ou assujetti aux prescriptions des conventions signées. Si un entrepreneur ou un fournisseur doit agir comme exécutant, et non comme consultant ou concepteur qui impose ses idées ou ses procédures cela signifie donc qu'il doit y avoir dissociation complète de l'entrepreneur en tant que constructeur de bateaux de pêche et tout ce qui touche de près ou de loin à des intérêts reliés à la capture ou à la transformation des produits marins. En somme, ces règlements visent d'abord et avant tout à correspondre objectivement et effectivement aux besoins réels des pêches commerciales selon les possibilités légales et budgétaires dévolues au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

A sa filiale de Canapro Limitée aux Iles-de-la-Madeleine

Deux nouveaux chalutiers semi-pélagiques pour General Mills (Canada) Limited

PAR JEAN R. HEMOND

architecte naval

Division de l'aide technique

Respectivement les troisième et quatrième unités similaires, le V/M "G.C. Bassin" et le V/M "G.C. Fatima" effectueront leurs débarquements à l'usine des propriétaires à Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine.

Les deux chalutiers conçus initialement par le bureau d'étude de Marine Industries Limitée de Sorel ont été légèrement modifiés et allongés de six pieds dans la partie avant pour améliorer la tenue à la mer.

Le succès des deux premières unités en opération depuis bientôt un an et demi laisse prévoir des débarquements de sébaste, de morue et de hareng supérieurs à 15,000,000 de livres par bateau.

Si ces prévisions sont réalistes, huit de ces chalutiers débarqueront autant de poisson que tout le reste de la flotte hautière du Québec.

Un seul chalutier de 125 pieds pêche autant que vingt chalutiers de 60 pieds autant que seize chalutiers de 65 pieds et autant que huit chalutiers de 87 pieds conventionnels.

Le coût au pêcheur d'un chalutier

de 125 pieds est environ trois fois celui d'un 87 pieds. L'équipage normal est de treize hommes soit deux fois et demi celui d'un 87 pieds. La puissance du moteur est environ trois fois celle des 87 pieds. Le coût d'opération doit donc être près de trois fois celui d'un 87 pieds; mais les prises sont environ huit fois supérieures.

Le choix des appareils de propulsion et de transmission permet une utilisation quasi optimale de la puissance. Une poussée d'hélice de vingt tonnes est obtenue grâce à l'arrangement de moteurs jumelés (Father & Son) et à l'utilisation d'une hélice à pales variables dans une tuyère fixe "Kort". La poussée de l'hélice obtenue ainsi va jusqu'à trente livres par B.H.P. comparativement à vingt-quatre livres par B.H.P. avec un système conventionnel.

Les treuils de pêche "Fish & Ship Gear" sont indépendants et remontent le chalut à 145 pieds à la minute tout en exerçant une traction de 33,000 livres sur chaque fune à mi-tambour.

Des systèmes hydrauliques intégrés à un seul réservoir entraînent toute la machinerie de pont, treuils de pêche, tambour à filet, cabestan et guindeau.

Les caractéristiques des nouveaux chalutiers sont les suivantes:

- Longueur hors tout	131' 0"
- Longueur entre perpendiculaires	113' 0"
- Largeur hors membres	30' 0"
- Creux sur la quille	16' 0"
- Tirant d'eau moyen	14' 0"
- Port en lourd	390 tonnes longues
- Volume de la cale	12,800 pieds cubes
- Puissance	1,550 B.H.P.
- Vitesse de croisière	12 noeuds
- Poussée de l'hélice	20 tonnes
- Classification	L'Ioyds 100 A-1 (Stern trawler)

Les parcs industriels de pêche

PAR AMÉDÉE LAPIERRE

coordonnateur régional
des pêches

La Direction des pêches maritimes, en collaboration avec le ministère des Travaux publics du Canada, a identifié une série de complexes de pêche et points de débarquement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

Complexes de pêche: Rivière-au-Renard, Cap-aux-Meules et Pas-pébiac.

Centres intermédiaires: Havre-Aubert et Newport.

Centre de réparation, construction et hivernement: Sandy Beach.

Centre de production limité: Grande-Rivière.

Points de débarquement: Cloridor-me, Gascons, Méchins, Millerand et Étang du Nord.

Le complexe de pêche est l'endroit où on centralisera la transformation du poisson.

Les centres intermédiaires sont caractérisés par l'existence d'immobilisations assez considérables; les nouvelles entreprises seront toutefois orientées vers les complexes.

Sandy Beach conserve sa spécialisation dans la construction, la réparation et l'hivernement des bateaux de pêche.

À cause de la présence d'un certain nombre de producteurs de poisson salé dans les alentours de Grande-Rivière, on y a prévu un centre de production limité, c'est-à-dire réservé pour le poisson salé et les spécialités comme le crabe, le homard etc...

La désignation des points de débarquement vise à accommoder les pêcheurs côtiers qui demeurent loin des complexes de pêche. Le poisson livré dans les points de débarquement sera transporté dans les complexes pour y être

transformé.

Les buts visés par ces investissements sont les suivants:

- Centraliser la production;
- Fournir aux entreprises de transformation et aux pêcheurs la gamme de services nécessaires;
- Réaliser des économies au niveau de la construction et de l'entretien des aménagements portuaires.
- Favoriser un niveau de production vraiment industrielle.

L'exemple le plus frappant se situe au niveau des services. Actuellement les producteurs sont dispersés dans tout le territoire maritime du Québec. Il serait très difficile pour ces producteurs de satisfaire aux normes que doit appliquer la Régie des Eaux en ce qui concerne les eaux usées. Les exigences de la Régie des Eaux pourront être respectées à l'intérieur d'un parc industriel à un coût beaucoup moindre que si chaque producteur devait posséder son propre système de traitement des eaux.

Les ministères concernés doivent réaliser ce programme d'ici le début de l'année 1976, date où se termine l'Entente Canada-Québec. Le ministère des Travaux publics du Canada est responsable des réalisations portuaires. Dès que les aménagements portuaires sont en place, la Direction des pêches du Québec procède aux aménagements terrestres et dispose d'un budget de dix (10) millions de dollars à cette fin. Cette somme est mise à la disposition de la Direction des pêches par l'intermédiaire de l'ODEQ.

Les aménagements portuaires sont déjà en place à Cap-aux-Meules et Rivière-au-Renard et la

Direction des pêches du Québec est disposée à commencer les aménagements terrestres dès le début de la saison de pêche 1976. Durant cette même année, il est possible que nous assistions à la réalisation d'un ou deux points de débarquement.

Afin de pouvoir réaliser ce programme, plusieurs ministères provinciaux et fédéraux ont dû coordonner leurs efforts. Chacun a fourni un effort maximum et je suis assuré qu'en 1976, le territoire maritime sera doté des instruments nécessaires à son plein développement.

Une analyse de la diminution du volume des captures de homard aux Iles-de-la-Madeleine

PAR RENÉ BILLETTE

agent de recherche
Service de l'Économique

Depuis quelques années, plus particulièrement depuis 1968, le volume des captures de homard aux Iles-de-la-Madeleine est relativement bas. Sachant l'importance de cette industrie pour les Madelinots, cette situation n'est pas sans inquiéter. Assistons-nous à une diminution irréversible du stock de homard? Est-ce une diminution de captures passagère? Quelles en sont les causes? Que faut-il pour remédier à cette situation? Autant de questions qui ne peuvent actuellement être que trop partiellement résolues.

L'image des captures, depuis 1912, montre, malgré de violentes fluctuations, un niveau relativement constant. Il s'est bien capturé 3,898,400 livres de homard en 1962, mais les statistiques rapportent qu'il s'en était capturé presque autant en 1912. Il s'en était aussi capturé plus de 3,000,000 de livres en 1913, 1920, 1934 et 1956. Le même phénomène joue à l'inverse. Si les captures n'ont été que de 1,730,500 livres en 1972, on peut retracer d'autres années où les captures ont été tout aussi faibles: par exemple, 1918 avec 1,864,400 livres, 1939 avec 1,710,100 livres, 1942 avec 1,580,800 livres. Ainsi dans l'ensemble des années 1912 à 1972, la moyenne des captures fut relativement stable à 2,400,000 livres.

La moyenne des casiers disponibles de 1912 à 1972 est de 105,000. Toutefois elle n'a jamais été d'une intensité aussi soutenue que depuis 1958. Avant 1958, il y a eu des années où le nombre de casiers disponibles a été très

élevé. Les statistiques rapportent, par exemple, 120,300 casiers en 1913, 127,600 casiers en 1929, 177,700 casiers en 1935, 102,500 casiers en 1946. Cependant, sauf pour une période de cinq (5) ans, allant de 1934 à 1938, où il y a eu plus de 120,000 casiers disponibles à chacune des années, cela ne durait pas plus d'un (1) an. De 1912 à 1957, la moyenne a été de 97,200 casiers. Par contre pour la période de 1958 à 1972, cette moyenne est de 129,000 casiers disponibles. Il semble bien que ce phénomène s'explique en bonne partie par l'importante augmentation du prix au pêcheur. Ce prix est passé d'environ 30 cents la livre en 1957 à \$1.10 la livre en 1972. Cette explosion des prix maintient sûrement à la pêche au homard un certain nombre de détenteurs de permis qui, antérieurement, auraient abandonné face aux piètres rendements des dernières années.

En 1972, le rendement moyen par casier disponible ne fut que de 14.3 livres. Il faut remonter aux années 1935-40 pour retrouver un niveau aussi faible. Par contre depuis 1912 les statistiques rapportent vingt-six (26) années où ce rendement fut supérieur à 25 livres. La moyenne de la période 1912-1972 fut de 22.9 livres.

L'image globale de cette industrie du homard aux Iles-de-la-Madeleine en est donc une de violentes variations en plus et en moins autour de moyennes relativement stables. Cette constatation est de nature à nous rassurer quelque peu sur le retour éventuel à un niveau

plus acceptable de captures. Toutefois, on ne sait pas quand cette situation se rétablira.

Les travaux de recherche sur le homard, ailleurs comme aux Iles-de-la-Madeleine, ne sont pas encore assez avancés pour permettre de répondre à cette question. Ils ne sont d'ailleurs pas encore assez avancés pour permettre d'expliquer avec un degré de confiance satisfaisant les variations des années antérieures. Il semble même que l'on en sait plus sur l'influence des facteurs peu contrôlables comme la biologie, le milieu marin et la température de l'eau que sur l'influence d'un facteur plus contrôlable comme l'effort de pêche, de sorte qu'il est même hasardeux d'influer sur cette variable. Cela est d'autant plus surprenant que l'effort de pêche est réglementé depuis fort longtemps et constitue le facteur le plus maléable.

Ne sachant pas exactement ce qui se passe dans le cas de cette diminution du volume des captures de homard et du rendement aux Iles-de-la-Madeleine, il devient très difficile d'y remédier. Certains peuvent penser qu'une diminution du nombre de permis ne ferait pas de tort. Encore là, c'est à voir. Le peu que l'on sait indique qu'une telle diminution entraîne généralement une augmentation du rendement de chaque pêcheur, mais une diminution du volume des captures. Il semble donc que ce ne soit pas de nature à résoudre le problème du faible volume des captures. Quant au pêcheur restant il pourrait voir son sort s'amé-

liorer, mais ce serait, en quelque sorte, au détriment de son confrère qui devrait abandonner. Étant donné que l'augmentation des prix a permis une augmentation des revenus moyens malgré la diminution des captures, l'on peut se demander sérieusement si une telle façon de faire serait justifiée. D'un autre côté, il est difficile d'envisager une augmentation du nombre de permis sans avoir à l'idée que cela pourrait détériorer davantage la situation.

Ces constatations suggèrent de maintenir l'effort de pêche à son niveau actuel. Mais cela aussi n'est pas sans problème. D'abord cet effort de pêche peut être perçu à la fois en terme de permis émis (environ 400), de permis utilisés (environ 350) ou même de casiers en usage. Ainsi suivant

que l'on utilise l'une ou l'autre de ces définitions de l'effort de pêche, cela détermine un nombre différent de pêcheurs de homard aux Iles-de-la-Madeleine. De plus, le fait de limiter le nombre de pêcheurs de homard, a quelque niveau que ce soit, suppose qu'il y aura une sélection des candidats à l'obtention d'un permis. La présente formule de sélection est-elle satisfaisante ou n'y a-t-il pas lieu de privilégier les pêcheurs professionnels et professionnels associés? N'y aurait-il pas lieu d'éliminer ceux qui n'utilise pas leur permis, incluant les pêcheurs de pétoncles par exemple, afin de pouvoir allouer ces permis à ceux qui envisagent une exploitation sérieuse du homard?

Il se pose un grand nombre

d'autres questions autour desquelles les opinions sont partagées. Par exemple, n'y aurait-il pas lieu d'améliorer les règlements, notamment en ce qui concerne le braconnage? Le fait de mal connaître le potentiel de la ressource rend difficile d'apporter des réponses tout à fait adéquates à ces nombreuses questions.

TABLEAU DU VOLUME DES CAPTURES, DU NOMBRE DE CASIERS
DISPONIBLES ET DES RENDEMENTS AUX ILES-DE-LA-MADELEINE
1958 - 1972

Années	Volume des captures (lbs.)	Nombre de casiers disponibles	Rendement par casier disponible (lbs.)
1958	2,392,200	107,600	22.2
1959	2,862,900	106,600	26.9
1960	3,295,300	114,800	28.7
1961	3,098,300	118,900	26.1
1962	3,898,400	126,800	30.8
1963	3,545,600	143,200	24.8
1964	2,790,200	141,800	19.7
1965	2,897,700	140,200	20.7
1966	3,307,100	144,300	22.9
1967	2,831,700	141,400	20.0
1968	2,334,400	138,700	16.8
1969	1,945,800	135,700	14.4
1970	2,174,000	129,600	16.8
1971	2,053,800	125,600	16.4
1972	1,730,500	121,200	14.3
Moyenne	2,743,900	129,000	21.3

Le pêcheur et l'ouvrier en usine face à la nouvelle loi de l'assurance-chômage

PAR RENÉ SIMARD

agent de recherche
Service de l'économique

Les modifications récentes à la loi de l'assurance-chômage ont soulevé des mécontentements chez une bonne partie de la population. Consciente des problèmes que cette nouvelle législation pouvait poser à l'industrie des pêches québécoises, la Direction des Pêches maritimes m'a demandé de faire le point sur la question.

Il s'agissait de me familiariser avec les règlements de l'assurance-chômage, d'analyser le bien-fondé des plaintes formulées dernièrement par la Fédération des Pêcheurs Unis du Québec auprès de la Commission de l'Assurance-chômage, de faire ressortir les différences entre la nouvelle loi de l'assurance-chômage et celle qui existait auparavant, de rechercher les implications de cette nouvelle législation vis-à-vis du pêcheur, du producteur et de l'employé d'usine, puis finalement de suggérer, s'il y a lieu, des modifications à la loi actuelle d'assurance-chômage susceptibles de stabiliser l'emploi dans les districts maritimes.

Il est ressorti de ce rapport que la nouvelle loi de l'assurance-chômage avantage le pêcheur et l'employé d'usine à divers points de vue, notamment au niveau des bénéfices offerts et des conditions d'éligibilité aux prestations. Malgré tout, elle pénalise le pêcheur en ne retenant que les vingt (20) dernières semaines de pêche et en ne tenant pas compte du "complément de prix d'avance" lors de l'établissement des gains hebdomadaires moyens. En outre, elle affecte le recrutement et la stabilité de la main-d'oeuvre dans les usines de poisson en créant

une concurrence serrée entre l'Etat et l'employeur quant aux bénéfices offerts.

Tout en reconnaissant que la générosité accrue du nouveau régime puisse affecter davantage les entreprises qui oeuvrent dans des secteurs saisonniers telles les pêches, il me semble qu'il faille rejeter l'idée de fixer des exigences nouvelles concernant l'assurance-chômage pour ces seuls secteurs. A l'égard du travailleur d'usine à poisson spécifiquement, ces restrictions nouvelles pourraient prendre la forme d'une extension de la période minimum de travail donnant droit aux prestations ou d'une contraction de la période de prestations hebdomadaires.

Diverses raisons militent en faveur du rejet d'une telle formule pour améliorer la situation de l'emploi dans les usines de pêche: 1- c'est peut-être le meilleur moyen de provoquer un exode massif de la pêche que de rendre plus restreignantes pour l'employé d'usine les conditions d'éligibilité aux prestations; 2- étant donné que le problème de l'emploi causé par la générosité plus grande du nouveau régime affecte avant tout l'ensemble des employeurs, il est donc logique de penser à un remède qui les rejoigne tous; 3- le nombre d'individus engagés dans la pêche qui puissent vraiment abuser de la nouvelle législation constituant une minorité plutôt qu'une majorité, il est permis de douter de la portée d'une telle solution pour restaurer l'emploi dans le secteur des pêches; 4- le producteur de poisson étant en bonne partie responsable de la situation qui prévaut actuellement, il lui revient d'abord de faire l'effort nécessaire pour

conserver sa main-d'oeuvre durant la saison entière.

En revanche, il m'apparaît plausible de penser à des formules qui s'adressent à tous les travailleurs de l'économie tel un contrôle très sévère vis-à-vis des prestataires de l'assurance-chômage ou l'établissement d'un revenu minimum garanti. Comme ces suggestions sont difficilement recevables actuellement, il faut recourir à des moyens plus modestes tels que prévoir des mécanismes visant d'une part à inciter le producteur de poisson à améliorer les conditions de travail de ses employés et d'autre part à mettre en place pour ces derniers des politiques de stabilisation de revenu de façon à compenser pour les gains aléatoires inhérents au travail à l'usine.

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, on aboutit à diverses recommandations:

A- Que soit tenu compte des ristournes dans le calcul du revenu net moyen hebdomadaire servant à fixer le niveau des prestations d'assurance-chômage.

B- Que le revenu net moyen hebdomadaire du pêcheur, en ce qui concerne l'assurance-chômage, soit établi en prenant comme période de référence les gains de toute la saison de pêche.

C- Qu'une étude soit entreprise afin de déterminer les moyens les plus efficaces d'améliorer le sort des travailleurs engagés dans les usines de poisson.

D- Que soient instituées par l'Etat des mesures de contrôle plus sévères visant à forcer l'individu à travailler lorsque le salaire est raisonnable et que l'emploi est en harmonie avec ses qualifications.

La pêche côtière sur le littoral de la basse côte-nord

PAR AUGUSTE MALTAIS

coordonnateur des pêches
sur la Basse Côte-Nord

S'il a été facile de s'entendre sur les délimitations géographiques du territoire de la Basse Côte-Nord, l'impasse demeure encore totale lorsque les économistes, les biologistes et les statisticiens tentent d'en arriver à un consensus sur la rentabilité et l'industrie de la pêche côtière dans cette immense région. La marge d'imprécision qui subsiste et qui se perpétue d'année en année s'explique dans une large mesure par un milieu sociologique défavorable, par la rudesse des conditions climatiques et la complexité de particularismes régionaux qui affectent avec des intensités différentes l'effort de pêche du pêcheur.

Vue par le biais des statistiques, la situation reste empreinte d'autant d'impondérables. Etayés sur un certain nombre d'années, la valeur respective des débarquements des pêcheurs côtiers de la Basse Côte-Nord accuse des fluctuations considérables de prises et de revenus d'une espèce à l'autre. L'examen rapide d'un tableau comparatif de la valeur brute des captures en dollars pour les pêcheries de la Basse Côte-Nord et pour celles du Québec entier donne l'impression, que par la force des choses, le système tend à cristalliser une situation de dépendance et d'impuissance qui fige le revenu global de la pêche à une économie de subsistance. A telle enseigne, qu'on s'interroge sur la possibilité d'un retournement de tendance.

De Pointe Parent en bordure de

la Rivière Natashquan à la frontière du Labrador dans le Déroit de Belle Ile vit une population de quelque 5,700 habitants dispersés inégalement dans 12 localités toutes situées en bordure de la mer. L'arrière pays est inhospitalier et ne souffre d'aucun peuplement. Lorsque vu du large, le littoral de la Côte est déchiré par des baies plus ou moins profondes et dentelées d'escarpements rocheux que masquent un nombre incalculable d'îles, d'îlots et de récifs. Seule la région de Blanc-Sablon fait face à la mer "inobstruée."

De mémoire d'homme, l'exploitation de la pêche a toujours constitué l'activité principale, pour ne pas dire unique, de la population de cette région. On pouvait dire il y a quelques années qu'on y naissait pêcheur malgré soi, qu'on y vivait pêcheur par nécessité, qu'on y mourait par l'absence de choix. Suite à des programmes sérieux d'éducation à l'étendue du territoire depuis quelques années, cette situation a connu une certaine évolution.

Tout de même, face à des contraintes sévères d'ordre physique et climatique, les communications demeurent encore difficiles, voire même inexistantes. Lorsqu'on vit dans le milieu, on a l'impression d'être coupé de l'extérieur, moralement et physiquement. Entre les localités, la situation n'est guère mieux. Ici et là un bout de chemin débouche sur un sentier pour souvent n'aboutir nulle part. Il faut faire exception de la région de Lourdes de Blanc-Sablon où une route relie la Côte du Labrador à l'est de Rivière St-Paul. La mer demeure encore la route la plus sûre pourvu qu'on veuille bien l'affronter.

C'est aussi cette même mer qui permet à quelque 310 pêcheurs professionnels d'y exercer leur métier. A ce nombre de pêcheurs doit s'ajouter un nombre sensiblement égal d'aides pêcheurs et d'individus qui s'adonnent à la pêche sans avoir le statut de pêcheur professionnel. Si on tient compte des activités de la société St.Lawrence Sea Products de la Tabatière qui emploie pendant la saison de pêche au-delà de 140 employés, on peut affirmer que 80% de la population active de la Basse Côte-Nord est affectée à des degrés divers à l'industrie de la pêche. On prévoit que pour la saison de pêche de 1972, les revenus bruts provenant de cette industrie atteindront \$1,500,000.00.

On notera avec une certaine satisfaction qu'au chapitre de la pêche côtière, les revenus bruts des pêcheurs côtiers dans le territoire accusent une progression sensible depuis les trois dernières années. Pour la saison de pêche 1971, l'augmentation des captures, en dollars, était de 24% par rapport à la saison de pêche 1970. Pour 1972, l'augmentation dépassera légèrement le pourcentage de 20% en regard de 1971.

Evidemment, il serait prématuré de croire que le visage traditionnel de l'industrie de la pêche dans cette région soit en voie de transformation; tout au plus assistons nous à une revalorisation de la profession du pêcheur et à un mouvement collectif accru pour cette profession. Nous reviendrons sur cet aspect un peu plus tard.

LE POISSON ET LES ENGINS DE PÊCHE

A - LE POISSON

Selon un programme de recherches

qu'effectue depuis quelques années la Direction des Pêches Maritimes, il appert que le potentiel de poisson serait beaucoup plus important que l'indiquent les captures réelles des pêcheurs. On croit maintenant savoir que les populations de harengs qui migrent dans le Déroit de Belle Ile et dans les eaux limitrophes au littoral de la Basse Côte-Nord sont tout à fait différents de celles que l'on rencontre dans le Déroit de Cabot ou au large de la péninsule de Gaspé. On possède également de bonnes indications sur les bancs de pétoncles localisés au large de l'île aux Bois et Greene Island qui pourraient supporter une plus grande exploitation sans risque d'extinction. En 1973, le bateau de recherche le Cryos poursuivra sur la Basse Côte-Nord ses travaux d'exploration et d'évaluation des stocks commerciaux de diverses espèces.

Pour l'instant, la morue demeure l'espèce la plus exploitée de Kégaska à Blanc-Sablon. D'après le Bureau de la Statistique du Québec, les débarquements de morue dans ce territoire se sont élevés à 7,000,000 de livres en 1970 pour atteindre 7.120,000 livres en 1971. Selon les années, le maquereau et le hareng s'y retrouvent en plus ou moins grande quantité. En 1970, les débarquements de harengs étaient de quelque 80,000 livres; en 1971 ces mêmes débarquements atteignaient un peu plus de 1,000,000 de livres.

À ces espèces, ajoutons le saumon, la truite de mer, le pétoncle le homard et le flétan. Certes, il existe d'autres espèces dans cette immense territoire maritime, malheureusement les données que nous possédons sont trop incomplètes pour les inscrire dans un palmarès quelconque.

Somme toute, l'évaluation de la ressource, bien que parfois on ait l'affreuse volonté de l'ignorer, s'appuie encore de nos jours beaucoup plus sur la tradition orale que sur des critères plus réalistes. Dans une étude récente, la société Johan D. Koppernaes Engineering de Halifax affirmait: "Estimate of future potential for fishing in this area (Basse Côte-Nord) must be passed upon the limitation in equipment and techniques presently in use by the fishermen, since extensive improvements in this area are a long term prospect requiring five years or more". Nous publions en appendice un tableau statistique des débarquements en valeur effectués dans le territoire au cours des années 1970, 1971 et 1972 par les pêcheurs côtiers.

B-LES ENGINES DE PÊCHE

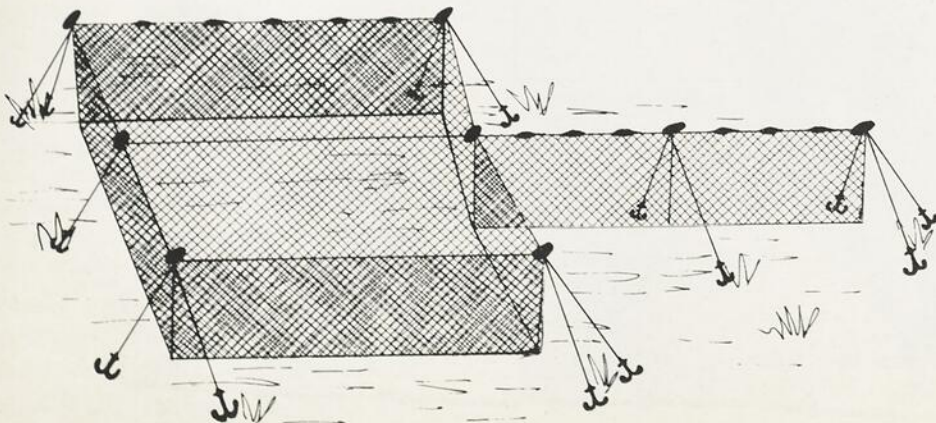
Les méthodes de pêche dans la région de la Basse Côte-Nord n'ont guère changé depuis l'époque légendaire du capitaine W.H. Whiteley de Bonne-Espérance. (Vers les années 1850). On y pêche encore à la faux, à la ligne à la main, à la palangre, à la petite

drague pour le pétoncle, et au casier pour le homard. Comme dans tous les pays du monde, le pêcheur y tend aussi ses filets selon les modes d'antan. Ce n'est que vers la fin du siècle dernier que la trappe à la morue y fait son apparition. Dès le début l'emploi de ce nouvel engin de pêche fait sensation et tout pêcheur digne de ce nom possède encore aujourd'hui, de la Côte du Labrador aux environs de Chevery, sa propre trappe à la morue. Très souvent, il est même propriétaire de deux trappes. L'usage généralisé de cet engin de pêche, qui contribue pour environ 70% des débarquements de morue sur la Côte, a un impact marqué sur les activités halieutiques du pêcheur. Il importe de s'y arrêter un instant.

La trappe à la morue a la forme d'une boîte carrée dont le contour varie entre 35 et 84 brasses. Le plancher, les murs et le plafond sont fabriqués à partir de nappes de filets ficelées à un jeu de ralingues qui lui donne cette forme de boîte. Une porte est prévue à la base de la trappe pour permettre l'entrée du poisson. D'une façon générale, le pêcheur mouille sa trappe dans environ 10 brasses d'eau.

Les ralingues supérieures sont retenues par des flottes et les ralingues inférieures sont fixées au fond de la mer par le truchement de plombs. Pour prévenir l'effondrement de la trappe ou l'emmèlement des nappes de filets susceptible d'être provoqué par les mouvements de la mer, des câbles d'ancrage retiennent les quatre coins de la trappe.

Un guideau qui a son point d'ancrage en bordure du rivage vient rejoindre la porte d'entrée de la trappe. (Voir dessin) Ce guideau, sorte de filet "d'emmener" constitue un barrage que la morue ne peut franchir et qui la détourne vers la porte de la trappe, où une fois entrée elle peut difficilement en sortir.



TRAPPE À MORUE

Lorsqu'au tout début de juillet, la jeune morue, à la poursuite des bancs de capelans, se jette littéralement sur le rivage dans des eaux peu profondes, la trappe devient pour le pêcheur le meilleur engin de pêche connu. Dans le langage du milieu, on dit alors que le poisson "frappe". Il faut alors faire vite puisque la saison de la pêche à la trappe est très brève, s'échelonnant des premiers jours de juillet aux premiers jours d'août. La localisation de la trappe joue un rôle important et les prises pourront varier d'une trappe à l'autre selon le mouvement du poisson.

Dans les régions de Vieux Fort et Salmon Bay, la trappe mesure environ 45 brasses de contour. On admet généralement, qu'avec un peu de chance, une trappe de cette dimension peut prendre en moyenne jusqu'à 12,000 livres de morue par marée au plus fort de la saison, ce qui représente environ quelque 60 quintaux de poisson une fois salé en arrimes dans les chaffauts.

Ce mode de captures ne met en

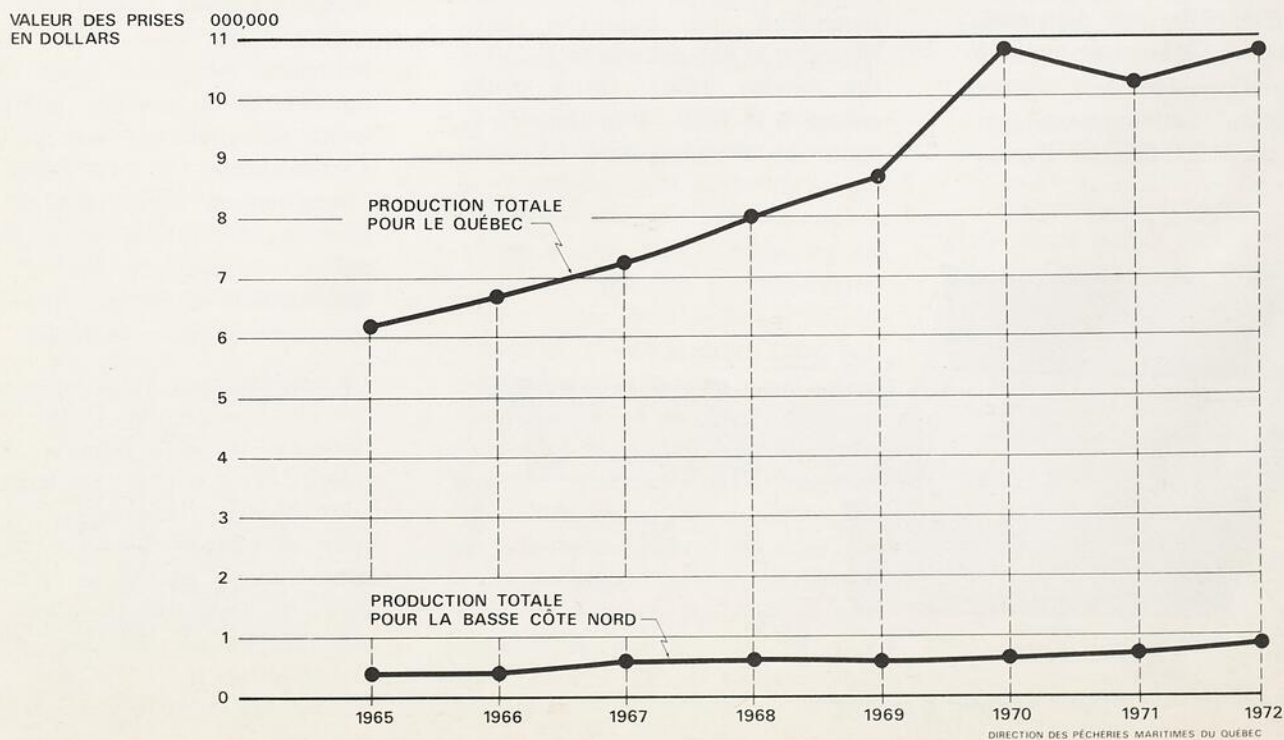
oeuvre aucune connaissance ou technique spéciale de pêche; il requiert surtout un bon degré de patience et de grandes qualités d'endurance physique. On retiendra en priorité que ce genre de pêche s'accommode très bien d'une barque à ciel ouvert et dont la longueur dépasse rarement 27 pieds. N'ayant pas à s'éloigner de la Côte, cette barque peu encombrante, d'une manoeuvre facile, permet au pêcheur de lever sa trappe sans trop de difficultés et de transporter son poisson jusqu'à la tête de son chauffaut indépendamment du jeu des marées. Bref, c'est le bateau idéal pour la pêche à la trappe.

Cependant, tout paradoxal que cela puisse paraître, cette même barque, une fois la saison de pêche à la trappe terminée, devient un moyen de fortune très restreint. Par suite de ses limitations, cette embarcation est très mal adaptée à d'autres méthodes de pêche. La température le permettant, on s'en servira alors pour pêcher tantôt à la palangre, tantôt à la petite seine et occasionnellement au

filet maillant. Ici encore, il importe de ne pas perdre le rivage de vue. Le pêcheur devient prisonnier de sa barque; son effort de pêche est considérablement freiné et son aspiration au progrès est en quelque sorte infléchi par la faiblesse de ses moyens. Pour plusieurs, la pêche elle-même prend un caractère sporadique qu'accroissent selon les saisons des facteurs aussi divers que la migration du poisson, les conditions climatologiques, l'incertitude des marchés, voire même le calendrier scolaire pour certaines localités où la pêche se fait à partir des îles.

Face à tant d'impondérables, force nous est de nous interroger sur l'éventualité d'un plus grand développement de l'industrie de la pêche sur la Basse Côte-Nord. On demandait un jour à monsieur Lorne Hume de la société B.C. Packers Ltd s'il ne croyait pas à une plus grande planification des pêcheries dans ce territoire. "Dans ce genre de pêche, devait-il répondre, la planification est dans l'inconnu; ce qui compte

COURBES COMPARATIVES DE LA VALEUR DES PRISES POUR LES PÊCHERIES DE LA BASSE CÔTE-NORD ET POUR CELLES DU QUÉBEC ENTIER



c'est d'être prêt". Quelle situation ahurissante dans ce coin de pays d'une tragique beauté!

duquel "on pourra rationaliser l'industrie en exerçant un contrôle sur la qualité, le volume, le prix et la commercialisation de la

ses connaissances en navigation. C'est dans ce cadre que s'insère le projet de construction d'un cordier de 46' qui a débuté en octobre 1972 à la Tabatière. Le but de ce projet est de familiariser les pêcheurs-participants aux techniques de construction, d'opération et d'entretien de bateaux de pêche.

**VALEURS EN DOLLARS DE LA PRODUCTION
DES PÊCHEURS CÔTIERS (BASSE CÔTE-NORD)
1970-1971-1972**

Année	Morue		Flétan	Pétoncle	Hareng	Plie	Saumon	Truite	Homard	Maquereau	TOTAL
	Frais	Salé									
1970	70,627.	153,945.	417.	115,361.	1,306.	317.	8,447.	1,911.	6,803.	25.	359,159.
1971	94,578.	214,464.	1,100.	72,826.	24,680.		9,358.	11,000.	3,158.	8,780.	439,944.
1972 (1)	90,000.	322,627.	1,500.	58,496.	89,908.		14,957.	2,219.	16,000.	30,066.	625,773.

(1) Les chiffres de 1972 sont préliminaires

Retenons tout de même, tel que nous le disions plus haut, que les revenus bruts des pêcheurs côtiers accusent une progression constante de l'ordre d'environ 20% d'une saison de pêche à l'autre depuis les trois dernières années. Cette progression peu révélatrice en soi, n'en indique pas moins un effort de pêche accru des pêcheurs.

À ce seul indice malheureusement, on risquerait de déboucher en dehors de la plus grande vraisemblance en voulant projeter une certaine image des pêcheries dans ce territoire pour les années à venir. Les réalités de la vie dans cette région déconseillent de prendre la chance de suivre des intuitions même si elles devaient s'avérer exactes éventuellement.

Un fait demeure certain. Les mesures importantes prises par la Direction des Pêches Maritimes du Québec dans le domaine de la pêche côtière de la Basse Côte-Nord ont grandement contribué à ce nouvel élan de pêche. En fait, l'opération "professionnalisation" a permis de maximiser au niveau du pêcheur productif l'aide sous toutes ces formes que l'État accordait déjà sur la Basse Côte-Nord. Au surplus, la régulation du marché de la morue salée a été confiée à l'Office Canadien du Poisson Salé par l'entremise

majeure partie de la production". Bref, à côté des formes d'aides traditionnelles l'État par le travers de l'Office introduisait une autre forme d'assistance en agissant sur les revenus eux-mêmes des pêcheurs.

En 1971, la Direction générale des pêches avec l'étroite collaboration des ministères de l'Éducation du Québec et de la Main-d'œuvre canadienne mettait en place un programme de cours dans le territoire destinés aux pêcheurs. Ce programme a pour objectif d'initier le pêcheur à de nouvelles techniques de pêche et de lui procurer l'opportunité d'améliorer

Ce cordier équipé d'engins de pêche modernes prendra la mer vers le 15 juillet 1973. On prévoit qu'il sera monté par un équipage de pêcheurs de la Basse Côte-Nord. Au terme de sa première saison de pêche, il est à prévoir que ce bateau de pêche polyvalent atteindra un seuil de rentabilité susceptible d'inciter les pêcheurs à adopter des techniques de pêche plus modernes. On espère que l'action combinée de ces diverses mesures continuera de soutenir l'élan que connaît la pêche côtière du territoire de la Basse Côte-Nord depuis les trois dernières années.



M. AUGUSTE MALTAIS DANS UN RÊVE INCERTAIN ...

